



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 05 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 26 octobre 2017

Présidence : Monsieur Yvan Burnier, Vice-président
37 conseillères et conseillers présents avec le Vice-président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 14/2016-2021 relatif au remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits « Granges des Tilles » et « Pré-de-la-Croix »
- **entendu** le rapport de la Commission chargée d'étudier le dossier et le rapport de la Commission de gestion et des finances
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à **main levée à l'unanimité.**

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 187'000.—, à prélever sur la trésorerie courante ;
- D'amortir ce montant en une fois, par prélèvement sur le compte de réserve 9280.5 – Service des eaux (fonds de réserve affecté).

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2017.

Au nom du Conseil général


Le Vice-président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl